

**REPERTOIRE PAR DATE  
MAIRIE DE VALENTINE**

<b>N°</b>	<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>	<b>PAGES</b>
2022-21	06/07/2022	Révision tarifs restauration scolaire année scolaire 2022-2023	942
2022-22	06/07/2022	Acquisition matériels services techniques	943
2022-23	06/07/2022	Approbation des nouveaux statuts du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet	944

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 10

votants : 10

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE **VALENTINE**

Séance du 06 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux

et le six juillet

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convouqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous

la présidence de madame Marie NADALET, Maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. MAURY G. HILLAIRE N. DULAC F.

CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M. BAUWEN C. FOURMENT P.

Excusés : GRAU J. LABROQUERE M. GAY G. BACQUE G. HILLAIRE L.

Date affichage

23 juin 2022

Date de convocation

23 juin 2022

Objet délibération :

Révision tarifs restauration scolaire année scolaire 2022-2023

N°2022-21

Mme Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 031-213105653-20220706-202221-DE

Madame le maire propose au conseil municipal qu'il convient de réviser les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2022-2023.

Elle rappelle les prix appliqués pendant la période scolaire 2022-2023.

**Élèves : 3,75 € pour les élèves, le personnel cantine et le personnel ALAE**

**Adultes : 6,50 € pour les professeurs, assistants, autres personnels mairie**

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'établir les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2022-2023 avec une augmentation de 5 %.

**Élèves : 3,90 € pour les élèves, le personnel cantine et le personnel ALAE**

**Adultes : 6,80 € pour les professeurs, assistants, autres personnels mairie**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Marie NADALET**  
**Maire**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 06 juillet 2022

L'an deux mille dix vingt deux

et le six juillet

à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie NADALET maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. MAURY G. HILLAIRE N.

CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M. FOURMENT P. DULAC F. BAUWEN C.

Excusés : GRAU J. LABROQUERE M. GAY G. BACQUE G. HILLAIRE L.

Date convocation

23 juin 2022

Date affichage

23 juin 2022

Madame Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Objet : Acquisition matériels services techniques

N°2022-22

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 031-213105653-20220706-202222-DE

Madame le maire expose au conseil municipal qu'il convient d'acheter du matériel pour les services techniques.

Elle présente les devis de la société Rural 31 :

- Pompe immergée :	219,72 € HT
- Débroussailleuse :	1 100,00 € HT
- <b>Total</b>	<b>1 319,72 € HT</b>
- TVA	263,94 €
- <b>Total TTC</b>	<b>1 583,66 € TTC</b>

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte les devis pour un montant de 1 319,72 € HT soit 1 583,66 € TTC
- Dit que les crédits sont prévus en investissement au compte 2188 dans le BP 2022
- Demande une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement ci-après :
- **Dépenses :** **1 319,72 € HT**
- **Recettes :**
- Aide du Département (20%) 263,94 €
- Fonds propres 1 055,78 €
- **Total** **1 319,72 €**
- Dit que la commune financera la TVA 263,94 € sur ses fonds propres
- Autorise madame le maire, Marie NADALET, à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour ces acquisitions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Maire

Marie NADALET



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 10

votants : 10

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 06 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux

et le six juillet

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. MAURY G. HILLAIRE N. CAPERAN R.

FOURMENT P. ARAUJO DA SILVA M. BAUWEN C. DULAC F.

Excusés : GRAU J. LABROQUERE M. GAY G. HILLAIRE L. BACQUE G.

Date convocation

23 juin 2022

Date affichage

23 juin 2022

Madame Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Approbation des nouveaux statuts du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet

N° 2022-23

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 031-213105653-20220706-202223-DE

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 26 septembre 1968 portant création du SIVOM St Gaudens – Montréjeau – Aspet :

Vu la délibération n°2022-55 bis du comité syndical du 1<sup>er</sup> juin 2022 précisant la rédaction de l'article 3 des statuts du syndicat :

Vu l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications statutaires entérinées par le comité syndical du 1<sup>er</sup> juin 2022

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Marie NADALET**  
**Maire**

